



Ambassade  
de la République fédérale d'Allemagne  
Paris

## Section juridique et consulaire

ADRESSE :  
28 rue Marbeau  
75116 Paris  
ADRESSE POSTALE :  
BP 30 221  
75364 PARIS CEDEX 08  
TEL : 01 53 83 45 00  
FAX : 01 53 83 46 50

INTERNET : [www.paris.diplo.de](http://www.paris.diplo.de)  
COURRIEL : [info@paris.diplo.de](mailto:info@paris.diplo.de)

Situation au mois de janvier 2009

### **DELIVRANCE OU PROROGATION DU VISA SCHENGEN (comité exécutif (SCH/Com-Ex(93) 21 du 14.12.1993)**

Selon la législation Schengen, la prorogation d'un visa «Schengen» ne peut être fait que par les autorités compétentes du pays où se trouve le demandeur.

En France, il convient donc de se mettre en rapport avec la Préfecture compétente.

A Paris, veuillez contacter: Préfecture de Police  
Salle des Visas  
Bd du Palais  
75004 Paris / Métro Cité

Un visa ne peut être prorogé qu'en cas de force majeure ou que la situation du demandeur a changé.

The «Schengen» visa of a visa-holder who is currently staying in France can only be prolonged by the French authorities, no matter if the visit is of permanent or temporary nature. This rule is also applicable in cases when the Schengen-Visa was delivered by a German embassy or consulate outside the Schengen countries.

In Paris, please contact: Préfecture de Police  
Salle des Visas  
Bd du Palais  
75004 Paris / Métro Cité

**Clause de non responsabilité : Toutes les données contenues dans cette note s'appuient sur les informations et expériences dont dispose l'ambassade au moment de la rédaction. L'ambassade décline toute responsabilité concernant leur exhaustivité ou leur exactitude.**